



Appel à propositions

Prestations d'animations nature et éducation à l'environnement pour des programmes définis.

Mars à Octobre 2019:

Contexte

L'association CPIE Béarn est un « pouvoir adjudicateur » conformément à la définition qui en est donnée à l'article 3 de l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

A ce titre, elle doit appliquer les règles décrites dans l'ordonnance et les décrets d'application cités plus haut pour l'ensemble des achats (fournitures, services, travaux), sauf exclusions ou exceptions prévues par les textes, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, applicable au 1er avril 2016, n'exclut plus explicitement les services d'animations de ce cadre. C'est pourquoi le CPIE Béarn lance un appel à proposition relatif aux animations prévues à ce jour à partir de mars 2019 pour lesquelles les prestations n'ont pas encore été attribuées.

Les animations sont réparties en différents projets et différents publics touchés par le CPIE Béarn.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de lancer une nouvelle consultation pour des demandes ou projets arrivant en cours d'année, et non inclus dans ce marché.

Animations publics spécifiques

Objectifs

Les objectifs sont :

- Proposer une approche ludique et sensible de la nature à des personnes en difficulté sociale, situation de handicap, établissements médicaux, centres d'accueil ou enfants de moins de 3 ans...
- Proposer une approche adaptée de l'environnement proche, pour mieux en profiter et mieux le respecter
- Proposer des temps d'animation avec un groupe restreint de personnes

Présentation et critères

Le CPIE Béarn souhaite travailler avec des animateurs intéressés par le projet, et ayant :

- Soit suivi une formation « animation nature auprès de publics spécifiques »
- Soit une expérience importante auprès de ces publics (par une activité professionnelle précédente par exemple)

Le CPIE Béarn a conçu un document de communication à destination des structures d'accueil, sur la base de l'ensemble des animations pouvant être proposées.

Lorsqu'une demande sera formulée par une structure, le CPIE Béarn identifiera le prestataire le plus adapté. Lorsque plusieurs prestataires sont susceptibles de pouvoir intervenir, le CPIE Béarn choisira en fonction des critères suivant, par ordre :

- Respect de la thématique
- Distance animateur/lieu d'animation
- Disponibilité

Le coût de la prestation sera également pris en compte si celui-ci devait varier d'un prestataire à l'autre. En effet, le coût de la prestation doit être en cohérence avec le budget alloué. Le CPIE Béarn se réserve le droit de discuter le contenu et le prix de la proposition du prestataire.

Eléments à faire parvenir au CPIE pour répondre à ce lot :

Afin de compléter les propositions, chaque animateur fera parvenir un devis détaillé mentionnant avec exactitude le contenu de sa prestation et le détail des sommes demandées pour chacune de ses propositions d'animation. Si l'ensemble des propositions sont au même coût, 1 seul devis détaillé.

Une attestation de responsabilité civile couvrant le ou les animateurs et éventuellement le public accueilli ainsi qu'un justificatif de formation ou d'expérience auprès de public spécifique.

Conditions générales valables pour l'ensemble des projets :

A la suite de toute prestation d'animations, le prestataire fera parvenir au CPIE Béarn un bilan technique et des photos de l'animation, qui conditionnera le paiement de la facture. Les associations devront également apposer les logos du CPIE Béarn et des financeurs publics et privés sur tout élément de communication qui ne serait pas réalisé par le CPIE Béarn lui-même.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de procéder à des négociations, afin d'affiner ensemble le contenu et le coût des projets. Toutefois, le CPIE Béarn se réserve aussi le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Tout prestataire souhaitant répondre à cet appel à proposition doit disposer d'un **N° SIRET**, et devra le faire figurer sur sa facture.

Date limite de réponse : mercredi 20 mars 2019

Projet à développer et contexte

Projet AJC

Stage de citoyenneté pour l'Association Justice et Citoyenneté à Pau pour 10 personnes stagiaires ayant commis des infractions, violences, vols... **Un animateur différent demandé sur chaque animation d'une demi-journée pour une variété d'actions** sur la thématique de l'éco-citoyenneté, biodiversité. Ces stages se déroulent sur 2 jours (ex : les 25 et 26 mars), l'animateur recherché n'interviendra qu'une demi-journée (ex : le 25 l'après-midi).

- stage a) le 25 ou 26 mars 2019 l'après-midi : pour un public jeune, possibilité de sortir des bâtiments et proposer une activité en extérieur sur la biodiversité en milieu urbain – rivière proche (avec solution de repli en cas de mauvais temps de type jeux participatifs) ...

- stage b) le 17 ou 18 juin 2019 l'après-midi sur le même modèle : une activité en extérieur avec solution de repli si la météo ne le permet pas. Age des participants non déterminé pour le moment.

- stage c) le 7 ou 8 octobre 2019 l'après-midi sur le même modèle : une activité en extérieur avec solution de repli si la météo ne le permet pas. Age des participants non déterminé pour le moment.

Merci de bien vouloir faire votre proposition sur le formulaire suivant si l'intervention vous intéresse en indiquant « Projet AJC » et stage a) ou stage b) ou stage c). Une seule date/intervention par animateur sera retenue mais vous pouvez indiquer si vous êtes disponibles sur plusieurs dates.

Fiche réponse

Numéro du projet :

Nom de votre structure, adresse de la structure, coordonnées mail et tél :

Numéro SIRET :

Quelques mots sur votre implantation locale :

Description de votre proposition : (thématiques abordées, organisation...)

Ancienneté de l'association sur ces thématiques :

Proposition de dates (le cas échéant) :

Coût (devis à fournir) :

Documents fournis avec la proposition :

- Attestation Responsabilité Civile
- Attestation compétences Publics spécifiques (diplôme, certification, lettre de professionnels, etc.)
- Devis détaillé

Envoyer l'ensemble des documents soit par mail soit par courrier avant le mercredi 20 mars à :

cpiebearn@cpiebearn.fr Ou

CPIE Béarn, Allées du Comte de Tréville 64400 Oloron-Sainte-Marie